

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 février 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE.

Date de convocation : 10 février 2020

Etaient présents:

Mmes DELTEIL Marie-Hélène, LAPERGUE Françoise, CLARY Michèle, Mme PFEIFLE Gabriela

Mrs BLANC Sébastien, DELPECH Jean-Louis, MOULY Charles, RICHARD Marc, ROUQUIE Christian, GOUAULT Marc, GARDOU Jean-Luc

Etaient absents : néant

Secrétaire de séance : Sébastien Blanc

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer, puis Madame le Maire demande à la doyenne de la séance, Madame CLARY Michèle, d'aborder l'ordre du jour :

**Délibération 2020/02**  
**Vote du compte de gestion 2019**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion présenté est adopté à l'unanimité.

### **Délibération 2020/03**

#### **Vote du compte administratif 2019**

Après présentation aux membres du Conseil municipal par Mme CLARY Michèle, doyenne de la séance, des comptes administratifs de la commune, Mme le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Recettes de fonctionnement 108057.75 dépenses de fonctionnement 82267.48

Recettes d'investissement 142006.26 dépenses d'investissement 149560.85

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité.

Madame le maire reprend la présidence de la séance.

### **Délibération 2020/04**

#### **Affectation du résultat de l'exercice 2019**

M me CLARY Michèle propose de :

- reporter l'excédent de 26382.65 € au compte 002 de la section de fonctionnement.
- affecter la somme de 20827.49 € au compte 1068 de la section d'investissement

Le Conseil Municipal vote cette affectation de résultat à l'unanimité.

### **Délibération 2020/05**

#### **Dons de la part d'habitants de Lentillac :**

Mme le Maire fait part au Conseil de 5 habitants qui désirent faire chacun un don à la commune : il s'agit de 3 fois 42 € ; 1 fois 18€ 40 et 1 fois 114 €

Le Conseil municipal accepte ces dons à l'unanimité.

### **Délibération 2020/06**

#### **Participation financière à l'anniversaire de Mme Pechberty :**

Mme le Maire propose de participer à hauteur de 50 % des dépenses engagées par la commune de Soulomès pour la célébration des 100 ans de Mme Pechberty, née à Lentillac et qui y a demeuré durant toute sa vie.

Le Conseil Municipal accepte cette participation à l'unanimité.

### **Questions diverses**

- il faut réfléchir à la mise en place d'un défibrillateur sur la commune. Il serait possible de l'installer soit dans le hall de la mairie, soit devant la salle des fêtes.
- L'enquête publique pour le PLUi est en cours. Des flyers ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres. Il faut que les habitants se manifestent auprès du commissaire enquêteur.

## Conseil municipal de Lentillac du Causse du 24 Février 2020

- Licence IV : une chartre de bonne conduite a été envoyée par la Préfecture. Le secrétariat l'a transférer au Comité des fêtes pour étude.
- Les marches en pierres qui ont été réalisées derrière la mairie paraissent trop étroites. Mme le Maire contactera Mr Lapôte pour voir avec lui.
- Il est prévu de réaliser des saignées sur certaines routes. Mme le Maire va recontacter Mr Ganil pour obtenir une date d'intervention.
- Il faut prévoir de vidanger la fosse septique de la salle des fêtes. Mme le Maire contactera l'entreprise.
- Organisation des élections : Mme le Maire présente un planning des permanences qui n'entraîne aucun commentaire.

**L'ordre du jour comportant cinq délibérations étant épuisé, la séance est levée à 22h45**



